

Téléphone

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Autorisation préfectorale de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour l'année 2025 Organisme : Agriculture Biodiversité Espace Rural Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Ce formulaire vous permet de demander à la DDT l'autorisation de destruction des animaux classés nuisibles en Meurthe-et-Moselle. Demandeur Civilité ☐ Mme Nom **Prénom** Adresse complète habitation commune d'habitation

Autorisation préfectorale de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pou Agissant en qualité de * pour les délégataires, il y a lieu de fournir en pièce jointe, une délégation signée du propriétaire ou du fermier Cochez la mention applicable, une seule valeur possible propriétaire fermier délégué d'un propriétaire ou fermier Pièce justificative à joindre en complément du dossier Délégation du propriétaire ou fermier Renseignement sur le lieu d'intervention Commune d'intervention Surface totale concernée en HA Liste des parcelles cadastrales concernées (ou lieux dit) Sollicite de m'adjoindre les tireurs je demande de m'adjoindre les tireurs suivants (nom, prénom, adresse postale et N° de permis de chasse) Motif de la demande Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles semis culture autres Autres (préciser) Espèces demandées Plusieurs sélections possibles corbeau freux et corneille noire Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles corbeau freux et corneille noire du 1er au 31 mars corbeau freux et corneille noire du 1er avril au 10 juin

étourneau sansonnet

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

étourneau sansonnet du 1er avril au 1er septembre

étourneau sansonnet du 1er au 31 mars

Autorisation préfectorale de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pou
fouine, vison, raton laveur et bernarche du canada Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles fouine 1er mars au 1er septembre
vison d'Amérique du 1er mars au 1er septembre
raton laveur du 1er mars au 1er septembre
bernache du canada du 1er au 31 mars
renard Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles renard du 1er au 31 mars
renard du 1er avril au 1er septembre (nom de l'élevage)
renard du 1er avril au 1er septembre protection avicole de (nom de l'élevage obligatoire)
Je m'engage à adresser à la Fédération départementale des chasseurs, pour le 30 septembre 2025 au plus tard, un compte-rendu (même nul) des destructions réalisées. Cochez la mention applicable Oui
Non